

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_173V2

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE – FOURNITURE,
 LIVRAISON ET INSTALLATION DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE NON ENTERRES CHEZ
 LES PARTICULIERS**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY.**

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025.**

Le nombre des membres en exercice est **48.**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	9	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_173V2

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE – FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE RECUPERATEURS D’EAU DE PLUIE NON ENTERRES CHEZ LES PARTICULIERS

Par courrier en date du 26 août 2025, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de l'opération « Fourniture, livraison et installation de récupérateurs d'eau de pluie non enterrés chez les particuliers » au titre du FIIS 2025-2026, pour un montant de 56 240,00 €.

Les caractéristiques du projet :

En 2024, sur l'ensemble du territoire de la commune de Salazie, les effets du réchauffement climatique et la raréfaction de la ressource en eau ont conduit à un état de sécheresse généralisé entraînant de nombreuses coupures d'eau chez les usagers.

En conséquence, la municipalité a décidé d'équiper sa population en récupérateurs d'eau de pluie afin de prévenir les désagréments liés aux coupures d'eau, en particulier chez les personnes vulnérables, malades ou atteintes de handicap.

Pour ce faire, la commune va conclure un marché à bons de commande de fourniture, livraison et installation de récupérateurs d'eau de pluie non enterrés d'une capacité de 3 000 litres.

L'objectif principal de cette opération est d'offrir la possibilité aux habitants du cirque d'avoir accès à l'eau de manière pérenne, y compris en période de sécheresse, en récupérant l'eau de pluie.

Conformément à la réglementation, l'eau de pluie sera utilisée pour un usage domestique, non alimentaire.

Les publics cibles :

Les publics ciblés sont, en priorité, les habitants directement impactés par les coupures d'eau survenant en période d'étiage, soit environ 170 foyers identifiés par la CISE.

En second lieu, l'action s'adresse aux publics vulnérables du territoire, notamment les personnes âgées, malades ou en situation de handicap, ainsi que les foyers avec de jeunes enfants.

Avancement de l'opération :

L'opération n'a pas encore commencé.

Echéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : 01/10/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 01/05/2026

Date de mise en service de l'équipement : du 01/10/2025 au 01/05/2026

Coût de l'opération :

Le coût de l'opération est de 1 128 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %

Lot 1 : Fourniture et livraison Lot 2 et 3 : Installation	728 000,00 € 400 000,00 €	Département (PDT)	665 520,00 €	59,00 %
		Office de l'Eau Réunion	350 000,00 €	31,03 %
		CIREST FIIS	56 240,00 €	4,98 %
		Commune	56 240,00 €	4,99 %
Total HT	1 128 000,00 €	Total HT	1 128 000,00 €	100,00 %
TVA (commune)	95 880,00 €			
Total TTC	1 223 880,00 €			

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur 56 240,00 € au titre du FIIS 2025-2026.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériels et études »

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu La délibération N°2025-C051 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 24 avril 2025 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2025-2026 ;

Vu Les crédits inscrits pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du regroupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 du Budget 2025 de la CIREST ;

Vu La délibération N°2023-CM/066 du Conseil municipal de la commune de Salazie en date du 02 novembre 2023 relative aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la décision du Maire N°2025/27 de la commune de Salazie en date du 26 août 2025 validant le plan de financement prévisionnel de l'opération « Fourniture, livraison et installation de récupérateurs d'eau de pluie non enterrés chez les particuliers » ;

Considérant la demande de fonds de concours présentée par la commune de Salazie en date du 26 Août 2025,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,

- **D'ADOPTER** le principe de financement pour l'opération « Fourniture, livraison installation de récupérateurs d'eau de pluie non enterrés chez les particuliers » au titre du FIIS 2025-2026,
- **D'ADOPTER** les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- **D'AUTORISER** la signature de tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY